

POGNON, ARTICHE, BIFTON, RADIS, BLE, FLOUZE, PEPETTE ET TUNE...

C'est ainsi que nous pourrions résumer les revendications de l'UNSA !

Ne parlons plus de cadres ou de non cadres, parlons salaire pour tous :

- Augmentation générale : 3 % avec un talon mini de 50 € et un talon maxi de 100€
- Enveloppe augmentation individuelle : 1 % de la masse salariale dont 0,05 % dédiés aux commissions sectorielles (non promus depuis plus de 3 ans mini.)

Les accessoires de salaire :

- Enveloppe égalité professionnelle : budget de 2200 €
- Postes à prime : + 2,6 %
- Prime de transport non cadres : + 2,6 %
- Petit déplacement : 0,250 €/km
- Barème de gestion : + 4 % (kilomètres au frais réel)
- Repas région parisienne et hors région parisienne : 22 €
- Hôtel hors région parisienne : 72 € (peut être plus élevé sur justificatif)
- Hôtel région parisienne : 100 €
- Restaurant d'entreprise : participation employeur : 1,93 €
- Titre restaurant : part salarié 3,10 €
- Médaille du travail : 19 €/année de présence

Concernant les 10 rémunérations les plus élevées : une augmentation plafonnée à 1% (elle était de 4 % l'année dernière...).

Toutes ces revendications sont basées sur le fait qu'entre le résultat opérationnel de 2011 et celui de 2012, il y a un écart positif de 5,622 M€. L'UNSA estime que cet écart doit être reversé aux salariés.

A tout cela, la Direction a répondu...



NADA, NIET, NO, NEIN, NEJ, NAO, NEI !

Aujourd'hui, essaie de nous expliquer M. Palermi, Directeur des Ressources Humaines, il va falloir apprendre à parler le langage Eiffage.

Désormais, nous parlerons :

- enveloppe augmentation individuelle
- enveloppe promotion
- enveloppe jeunes

La Direction propose (si l'on peut dire...) :

- **Une enveloppe d'augmentation individuelle de 1,5 % de la masse salariale hors enveloppes promotion et jeunes**

- On parle « promotion » quand un collaborateur change de fonction, par exemple un automaticien qui deviendrait chef de projet
- On parle « jeunes » pour les collaborateurs âgés de moins de 30 ans

Promotion + jeunes = environ 1 % de la masse salariale

L'enveloppe « augmentation individuelle » toucherait environ 45 % des salariés. Mais comme notre Direction a une certaine grandeur d'âme, elle nous propose... une « astuce ? » pour qu'environ 80 % des salariés aient un p'tit quelque chose : aujourd'hui le montant de l'augmentation individuelle ne peut être inférieur à 3 % du gain de base brut. La Direction propose que le montant de l'augmentation individuelle soit ramené à... 1,5 % mini. du gain de base brut ! Ce qui lui permettrait de « distribuer » des parts de gâteaux à plus de monde en 2013, dit-elle !

Petite part ou moyenne part d'un gâteau ? Il manque la cerise....

0 % en matière d'augmentation générale !

Quant aux accessoires de salaire : + 1,5 %

0 % d'augmentation générale en langage Clemessy ou en langage Eiffage, cela reste 0 et qu'on soit salarié dans telle ou telle entreprise, cela reste incompréhensible. Même aux heures les plus sombres de Clemessy, l'entreprise n'a jamais poussé la provocation aussi loin.

Nous vous demandons de vous exprimer, salariés de l'entreprise sur notre site :
unsa-clemessy.fr (rubrique « commentaires »)

Nous porterons votre voix.

L'UNSA CLEMESSY - 26 février 2013